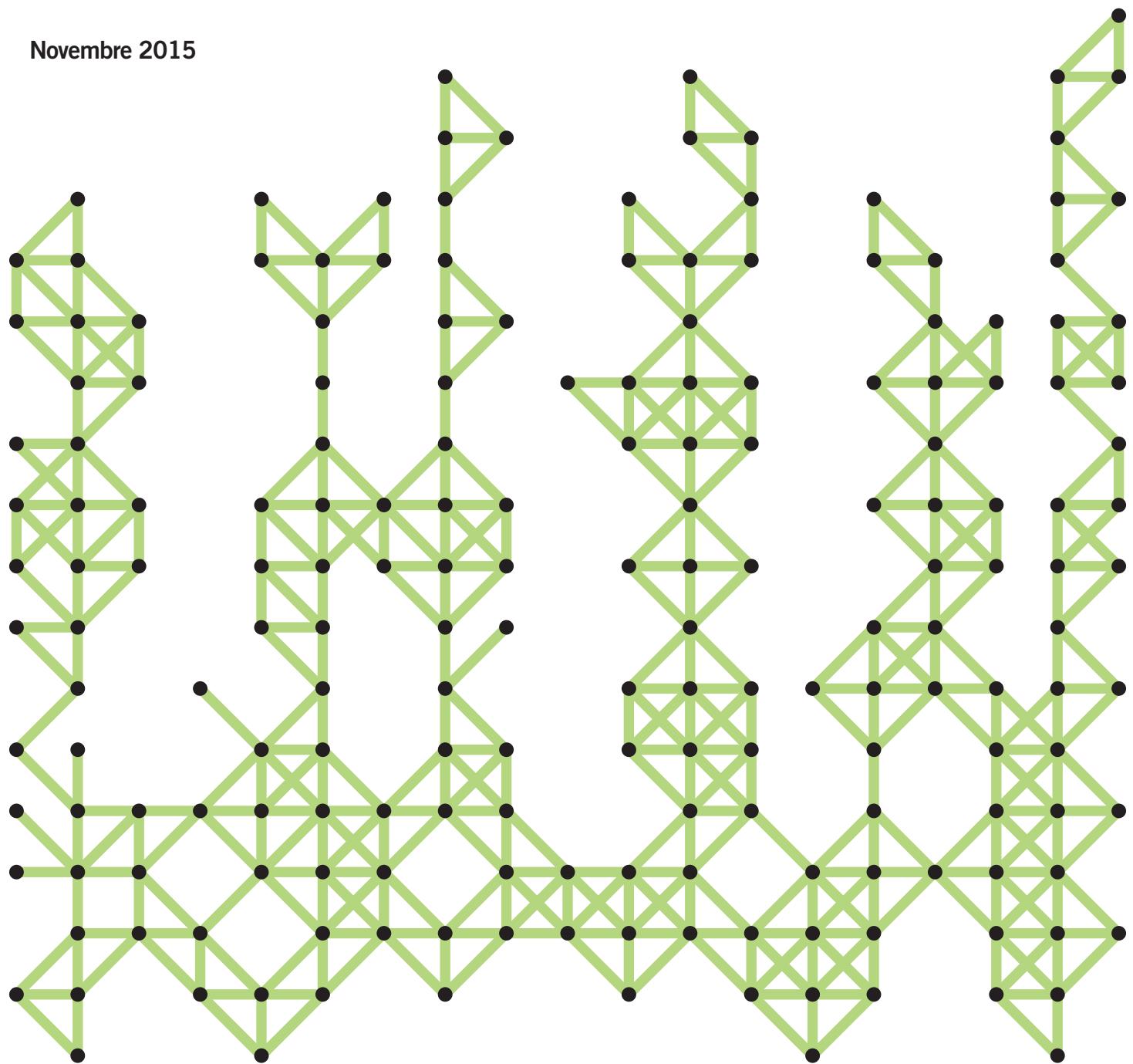


CRÉATION D'UN CHEMINEMENT DE DÉCOUVERTE DE LA NATURE SUR LA PRESQU'ÎLE D'AMBÈS

Achèvement de la Boucle verte de Bordeaux Métropole sur les communes
d'Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul

Dossier d'information

Novembre 2015



EN QUOI CONSISTE CE PROJET ?

Boucler la « Boucle verte »

Depuis 2007, Bordeaux Métropole travaille avec les communes-membres et le Conseil départemental de la Gironde sur l'aménagement **d'un itinéraire pédestre de découverte des espaces naturels**. Ce cheminement doux, baptisé « Boucle verte », s'étend aujourd'hui sur près de 130 km¹. Il relie des sites emblématiques (parcs, forêts, berges...) qui offrent aux randonneurs des points de vue sur des paysages uniques. Les chemins de la Boucle verte sont balisés pour la sécurité et le confort des promeneurs, accessibles au plus grand nombre et proches si possible des transports en commun.

Découvrir le patrimoine naturel de la Presqu'île à pied

Bien que parsemée de trésors écologiques (marais, berges, boisements...), la Presqu'île d'Ambès reste à ce jour le seul territoire métropolitain à ne pas être intégré à la Boucle verte. Cette dernière s'interrompt au niveau du parc Beauval à Bassens. Dans le prolongement, Bordeaux Métropole et ses partenaires souhaitent concevoir un itinéraire qui connecte les espaces naturels d'Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul. C'est l'objet de la concertation lancée au mois de novembre 2015. La finalité : boucler la boucle en 2016!

Partager, informer, sensibiliser

En cheminant sur la Boucle verte, les promeneurs sont invités à observer la nature... mais pas uniquement. Des panneaux d'information les sensibilisent également aux enjeux et spécificités des différents espaces qu'ils traversent. Sur la presqu'île, il est notamment envisagé de partager avec les habitants du territoire (et de la Métropole) ce que l'on appelle la « culture du risque » (risque d'inondation, risque industriel, etc.). Le patrimoine architectural et historique mais également les productions locales (vigne, élevage, etc.) pourront aussi être mis à l'honneur.

Création et entretien de la Boucle verte : qui fait quoi ?

La gestion de la Boucle verte s'effectue de manière partenariale selon des modalités fixées par convention :

- Bordeaux Métropole : pilote les études de définition de l'itinéraire, organise la signature des conventions de passage, pose et entretient le balisage
- le Conseil départemental de la Gironde : fournit le balisage de la Boucle verte (qui fait partie du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée)
- les communes : entretiennent et nettoient les chemins pour permettre la circulation des piétons. Le maire est également chargé de veiller à la sûreté et à la sécurité des usagers.

Cependant, au cas par cas, la convention type peut être modifiée pour permettre, par exemple, à la Métropole d'entretenir directement certains chemins.

COMMENT L'ITINÉRAIRE SERA-T-IL CHOISI ?

L'itinéraire sera choisi en étroite concertation avec :

- les communes concernées,
- les propriétaires et les gestionnaires des terrains traversés,
- ainsi que les usagers qui fréquentent le territoire dans le cadre de leurs loisirs (chasse, pêche, promenade...).

Concrètement, la définition du cheminement est prévue en 3 étapes qui s'échelonneront sur la fin de l'année 2015 et le début de l'année 2016.

Une étude pour recenser les atouts et contraintes

La première étape de co-construction de l'itinéraire consiste à recenser, avec les acteurs locaux (élus, services des mairies, syndicats, associations...) :

- **les points d'intérêt du territoire** : éléments naturels et paysagers mais aussi patrimoniaux, historiques, culturels, économiques (points de vente directe...) que la Boucle verte pourrait rendre accessibles et valoriser;
- **les cheminements existants** (chemin de la vie, chemin du Roy...) ou en projet (circuit des berges de Saint-Louis-de-Montferrand);
- **les contraintes et restrictions d'accès** résultant notamment des activités présentes sur le territoire (industrie, agriculture, chasse, pêche, habitat...); sachant que ces dernières peuvent varier au fil des saisons.

L'identification des options possibles de passage

Sur la base de ce diagnostic, des options de passages seront identifiées et présentées aux participants de la concertation pour être débattues. Ces derniers pourront également émettre des avis et préconisations sur les modalités de mise en œuvre de l'itinéraire (précautions particulières à prendre, aménagements à envisager...) ainsi que sur les informations à fournir aux promeneurs (thèmes de sensibilisation à mettre en avant, etc.).

La définition de l'itinéraire

Début 2016, un itinéraire devrait avoir émergé. Il servira de base au balisage (et à la pose des panneaux d'information) prévu courant 2016.

La Boucle verte passera-t-elle sur des propriétés privées ?

Sur les 130 km déjà balisés, la Boucle verte traverse principalement des parcelles publiques et longe très rarement des parcelles privées. Dans ce dernier cas, une convention de passage est signée entre le propriétaire, Bordeaux Métropole, la commune concernée et le Conseil départemental de la Gironde.

Il s'agit d'une simple autorisation et non d'une servitude. Le propriétaire permet le passage des promeneurs. Il autorise également la commune et Bordeaux Métropole à intervenir pour baliser et entretenir le sentier. Il ne supporte aucun frais lié à l'entretien du chemin et reste libre d'y circuler comme bon lui semble.

¹ Pour découvrir la Boucle verte rendez-vous sur www.bordeaux-metropole.fr/balades-nature/la-boucle-verte

COMMENT PARTICIPER À LA CONCERTATION ?

La concertation sur la Boucle verte de la Presqu'île d'Ambès se déroule de novembre 2015 à janvier 2016. Elle offre la possibilité à toute personne intéressée de s'informer puis de donner son avis sur l'itinéraire. Les différents rendez-vous de concertation sont également ouverts à celles et ceux qui désirent s'impliquer dans la co-construction du cheminement piéton².

S'informer

Un dossier de concertation est consultable dans les 4 mairies (Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul) du territoire aux heures d'ouverture habituelles des secrétariats ainsi que sur le site internet de Bordeaux Métropole www.participation.bordeaux-metropole.fr (rubrique « Boucle verte presqu'île »).

Il sera enrichi à chaque étape de la concertation et présentera les options de passage étudiées puis l'itinéraire envisagé, notamment sous forme cartographique.

Donner son avis

Pour formuler un avis, une remarque ou poser une question, les personnes qui le souhaitent peuvent renseigner les registres présents dans les mairies des communes concernées ou bien se rendre sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr (rubrique « Boucle verte presqu'île »).

Participer aux rencontres

Plusieurs rencontres de concertation sont prévues de novembre à janvier dans chacune des communes concernées pour débattre et affiner l'itinéraire (leurs dates et lieux seront communiqués en mairie) :

Octobre 2015	4 diagnostics en marchant Balades à pied commentées permettant d'explorer les options de passage dans chacune des communes concernées
Novembre 2015	4 ateliers de concertation Rencontres permettant d'élaborer une proposition d'itinéraire sur chacun des territoires communaux
Décembre 2015	Rencontres individuelles des gestionnaires et propriétaires concernés Rendez-vous individuels avec les propriétaires et/ou gestionnaires des terrains concernés par l'itinéraire pressenti
Janvier 2016	Réunion publique autour de l'itinéraire Rencontre ouverte à tous pour découvrir l'itinéraire et définir les sujets d'information/sensibilisation associés

Rencontres accessibles uniquement sur inscription à l'adresse suivante : reseaunature@bordeaux-metropole.fr

CONTENU DU DOSSIER D'INFORMATION

Le présent dossier comprend 3 grands chapitres qui seront alimentés au fil de la concertation afin d'en retracer les principaux enseignements :

- Partie 1 : Diagnostic initial
- Partie 2 : Présentation des options de passage débattues et des hypothèses privilégiées
- Partie 3 : Présentation de l'itinéraire proposé et des thèmes de sensibilisation associés

Ce qu'il faut retenir

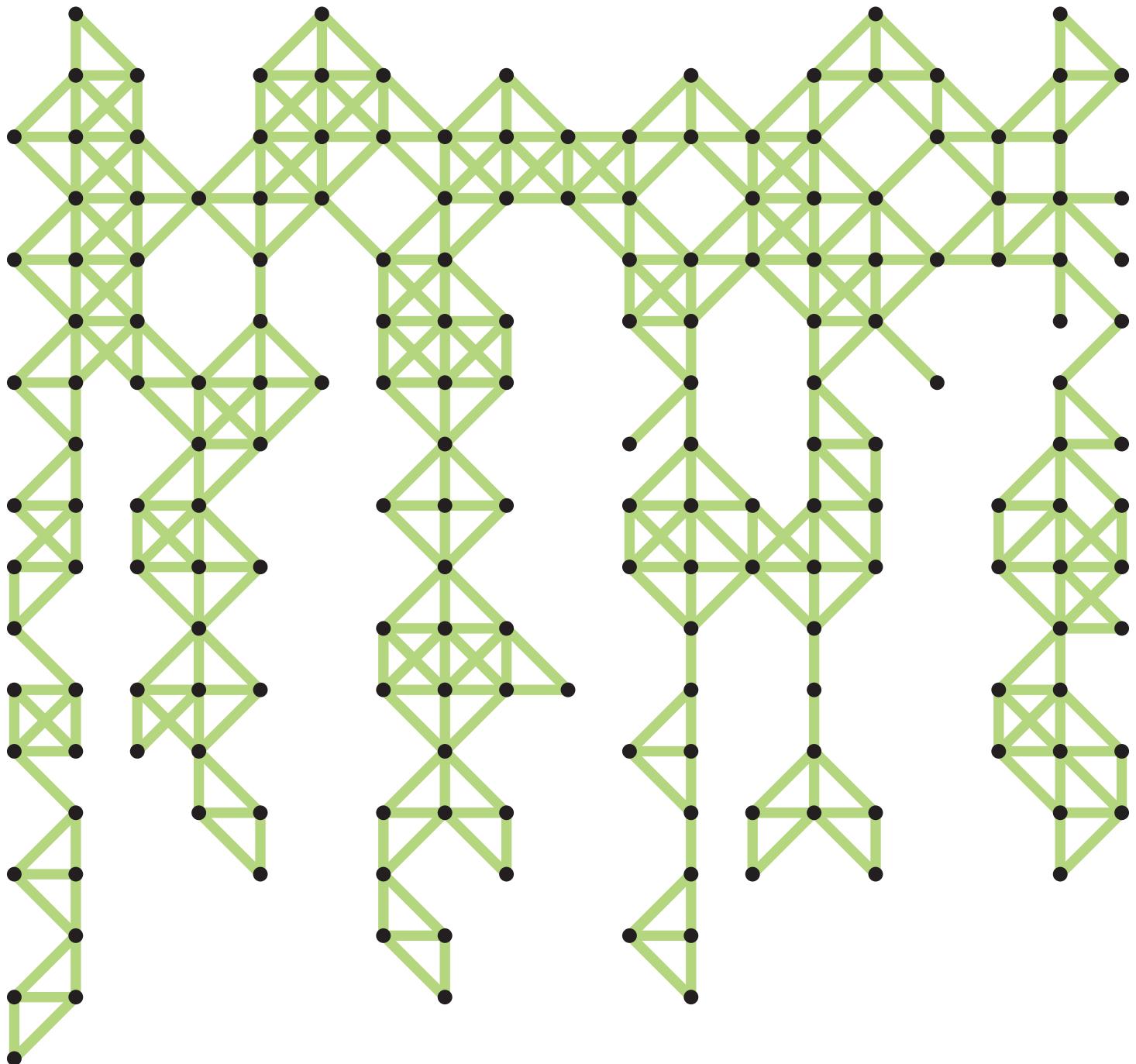
Le projet consiste à créer un itinéraire pédestre de découverte de la nature sur la presqu'île d'Ambès. Ce circuit sera balisé pour devenir une portion de la « Boucle verte » qui relie entre eux les principaux espaces naturels de la métropole bordelaise. Il sera également inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée du Conseil départemental de la Gironde.

Cette démarche est portée par Bordeaux Métropole en partenariat avec les communes d'Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Vincent-de-Paul et le Conseil départemental de la Gironde.

L'objectif de la concertation ouverte de novembre 2015 à janvier 2016 consiste à définir conjointement avec les participants et acteurs du territoire un cheminement qui :

- valorise le patrimoine écologique de la presqu'île, tout en respectant le rythme de la nature et les usages existants (chasse, pêche, industrie, habitat...);
- sensibilise les promeneurs aux enjeux de sécurité (risque inondations...);
- puisse devenir le support d'évènements et d'animations locales (culturelles, sportives...).

² Pour des raisons d'organisation, certaines rencontres ne sont accessibles que sur inscription préalable.



Maître d'ouvrage : Bordeaux Métropole - Direction de la Nature

Groupement de maîtrise d'œuvre :

Romain QUESADA - paysagiste

ARCUS - études sociologiques

FRANCOM - accompagnement en concertation

Étude réalisée en partenariat avec les communes

d'Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Saint-Louis-de-Montferrand,
Saint-Vincent-de-Paul et le Conseil départemental de la Gironde



Esplanade Charles-de-Gaulle
33076 Bordeaux cedex
T. 05 56 99 84 84
F. 05 56 96 19 40
www.bordeaux-metropole.fr